

COMMUNE DE MARLES-EN-BRIE

-:-

ARRÊTÉ DU MAIRE

**Portant délégation de fonctions et de signatures à M. Wazeer Bachir Ahamed, conseiller municipal,**

**Le Maire de la Commune de Marles-en-Brie,**

**Vu** les articles L. 2122-18 du code général des collectivités territoriales relatifs aux conditions générales d'exercice des attributions du maire et des adjoints,

**Vu** les articles L. 2122-31 et L. 2122-32 du code général des collectivités territoriales,

**Vu** le tableau du conseil municipal du 20 mars 2026,

**Considérant** la nécessité pour la bonne administration locale de déléguer à M. Wazeer Bachir Ahamed, conseiller municipal, un certain nombre d'attributions relevant des compétences du maire,

**Considérant que** le maire peut sous sa surveillance et sa responsabilité, déléguer par arrêté, une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints ou conseiller municipal,

**ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup>** : Délégation de fonctions est donnée à M. Wazeer Bachir Ahamed, en matière :

- De communication :
  - publication de bulletins municipaux,
  - supports numériques de communication : site internet, médias sociaux, système d'alerte et d'information communale, panneau lumineux d'information.

**Article 2** : Délégation de signatures est donnée à Wazeer Bachir Ahamed, pour signer :

- les arrêtés, convocations des commissions et correspondances afférentes aux matières énumérées à l'article 1<sup>er</sup>,
- les commandes de fournitures et travaux afférentes aux matières énumérées à l'article 1<sup>er</sup> dans la limite de 7 000 euros hors taxes.

**Article 3** : Ampliation du présent arrêté sera notifiée à l'intéressé et sera transmise au représentant de l'État et au Comptable de la Collectivité.



Fait à Marles-en-Brie, le 30 mars 2026

Le Maire,

Patrick Poisot

Le Maire,

. Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

. Informe qu'en application des dispositions du décret n° 65-25 au 11 janvier 1965 modifié, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours, pour excès de pouvoir, devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

. Notifié le 30/03/2026

Date de mise en ligne le : 01/04/2026

L'intéressé

REÇU EN PREFECTURE

le 31/03/2026

Application agréée E-legalite.com

99\_RI-077-217702778-20260330-ARRETE\_2026